

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le
23 juin 2016**

Présidence : Mme Natacha Zari-Stucki

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier Les comptes communaux de l'année 2015 sont adoptés.

Article 2 La Municipalité est autorisée à affecter le bénéfice de l'exercice en réalisant les amortissements et réserves complémentaires tels que proposés pour 2015.

Article 3 Le solde du résultat de l'exercice est viré à la fortune communale.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2016.

La Présidente :



Natacha Zari-Stucki



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich